

## Être bien inscrit pour voter serein



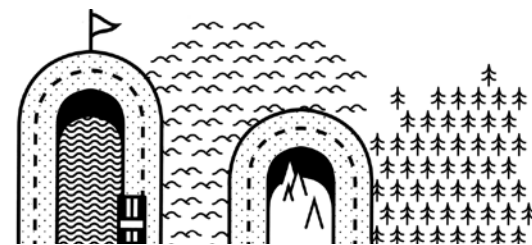
Pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février prochain sur les listes électorales. Retrouvez en pages intérieures de ce supplément tout ce qu'il faut savoir pour voter l'esprit tranquille.

## À venir



### Lever de rideau sur Festiatre

Les 25 et 26 janvier, les troupes de théâtre amateur investissent l'espace Europe à l'occasion de la 22<sup>e</sup> édition de Festiatre. Au programme, quatre rendez-vous pour deux jours d'un mini festival à ne pas manquer ! (le programme en agenda).



### Exposition à la bibliothèque

Jusqu'au 22 février la bibliothèque accueille deux expositions ludiques et créatives proposées et réalisées par l'Imagier Vagabond. L'occasion de découvrir à Barnave l'"Abécédaire Graphique" de Claire et Damien Gautier et "Merci le Vent !" d'Edouard Manceau. En savoir + : 04 76 75 40 63.



## CAFÉ DES SCIENCES

La résistance des bactéries pathogènes aux antibiotiques est de plus en plus fréquente, les scientifiques recherchent des alternatives. Mise au point par un médecin français, Félix d'Hérelle vers 1920, la phagothérapie utilise des virus bactériophages qui s'attaquent de façon très spécifique à une espèce de bactérie, leur unique cible, et n'ont pas d'action sur les animaux. Pierre Marcoux, scientifique travaillant dans ce domaine, a été convié à présenter cette technique le jeudi 30 janvier à 18h30 et à dialoguer avec un médecin de ville dans le cadre des rencontres organisées par le café des sciences du Néron à La Vence Scène.

## VERGER PARTAGÉ SAISON 3 !

Lancé par la commune en 2017, le verger partagé de Saint-Égrève débute sa troisième saison. Pour la préparer, une réunion d'information est programmée le jeudi 23 janvier à 18h à la MSF. L'occasion pour le collectif de redynamiser ses troupes en attirant de nouveaux participants et de débiter une campagne de collecte de greffons issus d'arbres fruitiers présents dans les jardins saint-égrévois. Amateurs éclairés ou grands débutants en la matière sont les bienvenus !

En savoir + : [gilbertpardo38@gmail.com](mailto:gilbertpardo38@gmail.com)

## 6

C'est le nombre de nominations reçues pour le spectacle "La mécanique du cœur" par la compagnie "Le Moineau" aux P'tits Molière 2017. Joué à La Vence Scène le 8 février prochain (complet), le spectacle a décroché le P'tit Molière de la meilleure mise en scène.



## PETITE MUSIQUE MAIS GRANDS TALENTS

Programmée vendredi 31 janvier, la septième Nuit des Conservatoires est une manifestation nationale qui célèbre "la créativité, la diversité et le dynamisme de tous les établissements d'enseignement artistique". Dans ce cadre, L'Unisson propose une soirée dédiée à la "petite musique", deux auditions interclasses "l'heure musicale 5" dans son auditorium.

Au programme : de 18h à 18h45, "flûte traversière et traverso" suivie de 19h à 19h45 par "chant et hautbois".

## BOURSE AUX LIVRES

La bourse aux livres des scouts est proposée à la Maison des solidarités et des familles, le samedi 1<sup>er</sup> février de 14h à 18h et le dimanche 2 de 10h à 17h. Dimanche de 15h30 à 17h, est proposée une opération spéciale de vente au kilo.

**SKI NORDIQUE/ RAQUETTES** : la section ski nordique raquettes loisirs de l'USSE tient des permanences d'inscriptions les 21 et 28 janvier salle 8 de Locasadi (29 rue des Glaireaux à partir de 19h15)

# | ville

## IMPÔTS PRATIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, un accueil exclusivement sur rendez-vous est mis en place par la Direction départementale des finances publiques de l'Isère pour les usagers professionnels. Pour prendre rendez-vous, il faut se rendre sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) dans la rubrique contact ou par téléphone au numéro de son service de rattachement.

## PERMANENCES VIE ASSOCIATIVE

Pour toutes les questions relatives à la gestion des salles municipales, le service vie associative est joignable par téléphone au 04 76 94 90 59 le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h30. Une permanence physique est également proposée le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à la Maison des associations.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour les enfants nés en 2017, les nouveaux arrivants et les personnes ayant déménagé au sein de la commune avec un changement de secteur, des permanences pour les inscriptions scolaires sont programmées du 9 mars au 6 avril. Il sera possible de prendre rendez-vous en ligne prochainement sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr).



## PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal : 3915

Jusqu'au 24/01 : Pharmacie Casadella, 61 bis avenue du Général de Gaulle, 04 76 75 24 84.

Du 25/01 au 31/01 : Pharmacie des Charmettes, Centre commercial "Les Charmettes", 04 76 75 26 73

Du 01/02 au 07/02 : Pharmacie de la Monta, Place Pompée, 04 76 75 60 69

# infos pratiques

## SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale : 06 82 84 65 62  
Gendarmerie : **17** ou 04 76 75 30 93  
Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11  
Samu : **15**  
Centre de secours/pompiers : **18** ou 04 76 27 99 10  
Urgence dépannage gaz naturel : 0 800 47 33 33  
Urgence dépannage électricité : 09 72 67 50 38

## MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 500 027  
Déchets : n° vert 0 800 500 027  
Eaux pluviales et usées :  
régie assainissement 04 76 59 58 17  
Eau potable  
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048  
soir et week-end 04 76 98 24 27

## Le supplément

Dépôt légal - janvier 2020 - 8 700 ex.

Directeur de publication : Véronique Jaubert

Rédaction : Service communication

Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Égrève cedex

Réalisation : Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps

Impression : Imprimerie du Pont de Claix



# l'agenda

LUNDI 20 JANVIER

**Rencontre cordes** à l'auditorium de L'Unisson. De 18h à 19h.

MARDI 21 JANVIER

**Permanences d'inscriptions** à la section ski nordique raquettes loisir de l'USSE, salle 8 de Locasadi au 29 rue des Glaireaux. Dès 19h15.

MERCREDI 22 JANVIER

**Projection-débat** autour du documentaire "Vieillir en goûtant sa vie", par Accord'âges à l'espace Europe. 20h.

JEUDI 23 JANVIER

**Atelier** "Cuisiner pour les tout petits", que donner à manger à son bébé et à partir de quand ? Gratuit à la MSF pour les parents d'enfant de moins d'un an. À noter : les bébés sont les bienvenus à condition de prévenir de leur présence lors de l'inscription. De 8h45 à 11h15. Sur inscription : 04 76 56 05 40

centresocialmsf@mairie-st-egreve.fr  
**Verger partagé**, réunion d'information et collecte de greffons à la MSF. 18h. En savoir + : gilbertpardo38@gmail.com.

VENDREDI 24 JANVIER

**Atelier numérique**, "découvrir Windows 10" à la bibliothèque à Barnave. 10h. Inscription obligatoire au 04 76 75 40 63 ou bibliotheque@mairie-st-egreve.fr  
**Spectacle** "Le portrait de Dorian Gray" à La Vence Scène. Complet.

SAMEDI 25 JANVIER

**Journée des talents** à la Maison familiale rurale (4 av. du Gal de Gaulle). De 9h à 17h. En savoir + : 04 38 02 39 50.  
**Passage de grades** à l'USSE taekwondo à la halle Jean Balestas. 13h30.

**Festiatre**, théâtre amateur "Gafadaises d'à Vence", par à Vence théâtre à l'espace Europe. 17h. Réservations : 06 82 53 83 94.

**Festiatre**, théâtre amateur, "Smart faune" création collective de la compagnie Pas sages aux actes (Bondy-93) à l'espace Europe. 20h30. Réservations : 06 82 53 83 94.

DIMANCHE 26 JANVIER

**Loto** de la FNACA à l'espace Robert Fiat. 14h.

**Festiatre**, théâtre amateur, "La vérité" par "Les bleus de Sassenage"

à l'espace Europe. 15h.

Réservations : 06 82 53 83 94.

**Festiatre**, théâtre amateur, "British braqueurs" par "The company les Mopassanski" (Grenoble) à l'espace Europe. 17h.

Réservations : 06 82 53 83 94.

MARDI 28 JANVIER

**Atelier numérique**, "découvrir Firefox" à la bibliothèque à Barnave. 17h30. Inscription obligatoire bibliotheque@mairie-st-egreve.fr ou 04 76 75 40 63.

**Permanences d'inscriptions** à la section ski nordique raquettes loisir de l'USSE, salle 8 de Locasadi au 29 rue des Glaireaux. Dès 19h15.

MERCREDI 29 JANVIER

**Audition** à l'auditorium de L'Unisson, "autour de la musique de Michel Legrand", par la classe de clarinette. En savoir + : 04 76 75 48 63.

JEUDI 30 JANVIER

**Café des sciences** du Néron, conférence sur la "phagothérapie" à La Vence Scène. 18h30. Voir aussi en page actualité.

VENDREDI 31 JANVIER

**Nuit des conservatoires**, auditions à l'auditorium de L'Unisson. "Flûte traversière et traverso" (de 18h à 18h45) et "chant et hautbois" (de 19h à 19h45). En savoir + : 04 76 75 48 63.

**Soirée jeux** pour toute la famille à la ludothèque de l'Association familiale. De 18h30 à 21h.

En savoir + : 04 76 75 27 57.

SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

**Tennis de table**, l'équipe NI de l'USSE reçoit Metz TT2 à la Halle Jean Balestas. 17h.

**Loto** de la section basket de l'USSE à l'espace Robert Fiat. 19h30.

1 ET 2 FÉVRIER

**Bourse aux livres** des scouts et guides de France à la Maison des solidarités et des familles. De 14h à 18h le samedi et de 10h à 17h le dimanche.

LUNDI 3 FÉVRIER

**Permanence info-énergie** gratuite proposée en mairie par l'Alec. De 14h à 17h. Sur inscription uniquement au 04 76 14 00 10, infos@infoenergie38.org.

VENDREDI 7 FÉVRIER

**Audition** des classes de guitare



LA VENCE SCÈNE cinéma

► **Play**

Le 20 janvier à 20h.

► **Marche avec les loups**

Le 20 janvier à 14h (SME) et 20h30 ; le 21 janv. à 18h et 20h30.

► **J'accuse**

Le 20 janvier à 14h (SME).

► **Les siffleurs** (VOSTF)

Le 21 janvier à 18h

► **Les filles du docteur March**

Le 21 janvier à 20h ; le 22 janv. à 17h30 (VOSTF) ; le 25 janv. à 14h30 ; le 28 janv. à 14h.

► **La belle époque** (1)

Le 21 janvier à 14h.

► **Je ne rêve que de vous**

Le 22 janvier à 17h30 ; le 23 janv. à 20h30 ; le 24 janv. à 18h ; le 25 janv. à 17h ; le 27 janv. à 20h.

► **1917**

Le 22 janvier à 15h et 20h (VOSTF) ; le 23 janv. à 18h (VOSTF) ; le 24 janv. à 20h30 (VOSTF) ; le 25 janv. à 20h ; le 26 janv. à 17h (VOSTF) ; le 27 janv. à 14h ; le 28 janv. à 20h30.

► **Une belle équipe**

Le 22 janvier à 15h30 ; le 23 janv. à 18h ; le 25 janv. à 20h30 ; le 26 janv. à 17h30 ; le 27 janv. à 20h ; le 28 janv. à 20h30.

► **L'adieu** (VOSTF)

Le 22 janvier à 20h ; le 23 janv. à 20h ; le 25 janv. à 17h30 ; le 26 janv. à 20h30 ; le 27 janv. à 14h.

► **Donne-moi des ailes** (1)

Le 25 janvier à 15h ; le 26 janv. à 15h.

► **Le meilleur reste à venir** (1)

Le 26 janvier à 14h30 ; le 28 janv. à 18h (SME)

► **À couteaux tirés** (VOSTF) (1)

Le 26 janvier à 20h ; le 28 janvier

à 17h30.

► **La bataille géante de boules de neige 2**

Le 29 janvier à 14h et 18h ; le 1<sup>er</sup> février à 14h et 18h ; le 2 fév. à 14h et 18h ; le 4 fév. à 18h.

► **Scandale**

Le 29 janvier à 20h ; le 30 janv. à 17h30 (VOSTF) ; le 1<sup>er</sup> fév. à 20h ; le 2 fév. à 17h (VOSTF) ; le 3 fév. à 20h.

► **Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part**

Le 29 janvier à 16h ; le 30 janv. à 20h30 ; le 31 janv. à 20h30 ; le 1<sup>er</sup> février à 16h ; le 2 fév. à 15h ; le 4 fév. à 20h30.

► **Selfie**

Le 29 janvier à 17h30 ; le 2 février à 20h ; le 3 fév. à 14h et 20h.

► **Les enfants du temps**

Le 29 janvier à 14h30 ; le 4 février à 18h.

► **Le photographe** (VOSTF)

Le 29 janvier à 20h ; le 30 janv. à 18h ; le 2 février à 20h ; le 3 fév. à 14h ; le 4 fév. à 20h.

► **Hors normes** (1)

Le 30 janvier à 20h ; le 31 janv. à 18h.

► **Parasite** (1)

Le 1<sup>er</sup> février à 20h30.

► **Once upon a time in...**

**Hollywood** (1) (-12 ans)  
Le 1<sup>er</sup> février à 17h30 (VOSTF).

► **Joker** (1) (-12 ans)

Le 1<sup>er</sup> février à 15h (VOSTF).

► **Bayala**

Le 2 février à 16h (avant-première).

(1) tarif unique 4€

SME ; version sourds et mal entendants

SAMEDI 8 FÉVRIER

**Spectacle** "La mécanique du cœur", par la compagnie Le Moineau à La Vence Scène. 20h. (Complet). Autour du spectacle, les bibliothécaires de la ville présentent une sélection de livres en lien avec cette œuvre.

dans l'auditorium de L'Unisson. De 17h à 20h30.

En savoir + : 04 76 75 48 63.

JEUDI 6 FÉVRIER

**Conférence**, "découverte de la kinésiologie" par l'association "Corps et Sens" à la Maison des associations (1 rue Casimir Brener). 20h30.

En savoir+ : corpsetsens38@gmail.com.

# Listes électorales et recense

Les 15 et 22 mars prochains, se déroulent les élections municipales dans toutes les communes françaises. À Saint-Égrève, ce scrutin permettra d'élire les 33 conseillers municipaux qui représenteront les 15 530 Saint-Égrévois de 2020 à 2026. Mais afin de pouvoir voter sereinement le jour du scrutin, mieux vaut s'assurer d'être bien inscrit sur les listes électorales de sa commune de résidence. Le saviez-vous, ? Le nombre de conseillers municipaux est lié aux nombre d'habitants vivant dans la commune. Pour mieux connaître la démographie des villes et des collectivités françaises, l'Insee mène d'ailleurs actuellement sa campagne annuelle de recensement. À Saint-Égrève, celle-ci se poursuit jusqu'au 22 février prochain.



## Élections municipales : êtes-vous bien inscrit ?



**P**our pouvoir voter en 2020 et participer aux scrutins des élections municipales des 15 et 22 mars prochains, il faut être correctement inscrit sur les listes électorales. Pour tout savoir de sa situation électorale, il est possible de consulter le site [service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE). Ce service permet de vérifier si l'on est bien inscrit sur les listes de sa commune mais aussi quel est son bureau de vote.



web+

11 411

*C'est à l'heure à laquelle nous écrivons ces lignes le nombre total de Saint-Égrévois inscrits sur les listes électorales de la commune.*

## Bientôt 18 ans ?

**L**es jeunes Saint-Égrévois qui atteindront leur majorité entre le 7 février et la veille du premier tour des municipales pourront s'exprimer lors des scrutins des 15 et 22 mars en présentant une simple pièce d'identité. Idem pour ceux dont l'anniversaire est entre le 15 et le 22 mars à cette nuance près qu'il ne pourront voter qu'au second tour.

500

*C'est environ le nombre de personnes nouvellement inscrites sur les listes électorales de Saint-Égrève depuis les dernières élections européennes.*

## INSCRIPTION

### SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription sur les listes électorales est automatique (après avoir effectué son recensement citoyen). Toutefois, pour les personnes qui ont déménagé récemment, pour une première inscription dans une nouvelle commune, pour les citoyens européens résidant en France... il est encore possible de demander à être inscrit sur les listes saint-égrévoises jusqu'au 7 février prochain.

Cette inscription peut se faire auprès de la mairie où il faut se présenter personnellement muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois à son nom. Elle peut aussi se faire en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr). À Saint-Égrève, environ 50 % des démarches de ce type se font de manière dématérialisée. Pratique : l'inscription sur une liste électorale doit être notifiée à la personne intéressée au plus tard cinq jours après qu'elle a réalisé ses démarches. En cas de non réception de cette notification, il est important de prendre contact aussi tôt que possible avec le service population de la Ville (04 76 56 53 00) ou [population@mairie-st-egreve.fr](mailto:population@mairie-st-egreve.fr)).



web+

# Recensement : tout connaître de la po

## Recenser pour quoi faire

À Saint-Égrève, comme dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants, une partie seulement de la population est concernée par le recensement qui se déroule du jeudi 16 janvier au samedi 22 février. Environ 600 foyers vont ainsi recevoir la visite de l'un des trois agents mandatés par la commune (voir encadré) afin de recueillir les données concernant chacun des foyers recensés. C'est grâce à ces données que les petits et les grands projets, qui concernent tous les habitants de l'Hexagone, peuvent être pensés et réalisés puisqu'elles permettent de connaître la population française et ses caractéristiques. En effet, le recensement permet d'établir localement la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur la population comme l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, les conditions de logement... Des informations qui servent notamment à définir les moyens de fonctionnement des villes

puisque de ces chiffres découle la participation de l'État au budget communal. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Enfin, la connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transport à développer... Bref, c'est un outil mis à la disposition de tous et notamment afin d'aider les élus à cibler les besoins des populations qu'ils représentent, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de chacun...



**OBLIGATOIRE** : si le recensement est l'affaire de tous et qu'y répondre est un geste civique, la loi n°51-711 du 7 juin 1951 (modifiée) rend obligatoire ces réponses aux questionnaires tout en imposant le secret sur toutes les réponses fournies

## RECENSEMENT CITOYEN

Si le recensement est l'occasion de compter l'ensemble de la population, le recensement citoyen, lui, ne concerne pour sa part que les jeunes gens de 16 ans. Ceux-ci doivent spontanément se faire recenser dans les trois mois suivant leur anniversaire auprès de leur mairie (ou auprès de leur consulat, lorsqu'ils résident à l'étranger) en vue de participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Ce recensement citoyen est d'autant plus important qu'il permet aux jeunes d'être inscrits sur les listes électorales de leur commune.

En savoir + : [service-public.fr](http://service-public.fr).



## L'équipe 2020



Cette année ce sont Fabienne Corelli, Dominique Brosse et Foued Hassine qui sont chargés de prendre contact avec les 591 foyers saint-égrévois concernés par la campagne 2019 du recensement. Employés par la Ville de Saint-Égrève, ils disposent d'une carte professionnelle et chaque Saint-Égrévois est invité à leur faire le meilleur accueil.



# Population locale

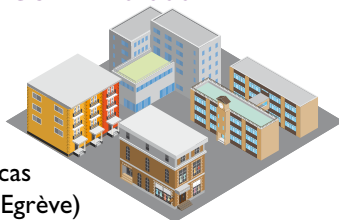
## Comment suis-je recensé(e) ?

MA COMMUNE  
A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les **5 ans**

MA COMMUNE  
A PLUS DE 10 000 HABITANTS



(c'est le cas  
de Saint-Egrève)

Le recensement a lieu tous les ans sur  
un échantillon de **8%** de la population  
communale



Je suis informé(e) de la visite de l'agent recenseur par courrier



Puis, je reçois sa visite

Je remplis le questionnaire



Par Internet sur  
[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)  
avec les codes personnels  
remis par l'agent recenseur



Validez  
et c'est terminé !

Si vous ne pouvez pas répondre  
en ligne, utilisez le questionnaire  
papier



L'agent recenseur repassera sur  
rendez-vous pour récupérer le  
questionnaire sous quelques jours



## PRATIQUE

Retrouvez le détail des délibérations des conseils municipaux  
sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr).

- ▶ **Le prochain conseil municipal** a lieu le mercredi 19 février, à 19h à l'hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.
- ▶ **Pour s'informer** : le conseil municipal se réunit une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations sont consultables sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr) ou sur demande à l'hôtel de Ville.
- ▶ **Expression politique** : Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr). Par ailleurs, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr).

## Le Conseil en bref

Le conseil du 18 décembre 2019

### ▶ FINANCES

Budget primitif 2020 (délib. n°1, contre : 7 ; pour : 26) ; Vote des taux d'imposition pour l'année 2020 : 14,5 % pour la taxe d'habitation, 22,53 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 79,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (délib. n°2, unanimité) ; Subventions de fonctionnement pour les associations (délib. n°3, contre : 7 ; pour : 26).

### ▶ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la conversion de la flotte de véhicules publics dans le cadre de la Zone à faible émission (ZFE) (délib. n°4, unanimité).

### ▶ INTERCOMMUNALITÉ

Sivom du Néron : avenant n°8 à la convention cadre relatif à la délégation de gestion et de fonctionnement de la piscine intercommunale située à Saint-Egrève à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (délib. n°5, contre : 7 ; pour : 26) ; Sivom du Néron, modification de la compétence optionnelle "gestion d'équipements sportifs à usage intercommunal" (délib. n°6, unanimité). Grenoble Alpes Métropole, approbation par la commune de la création d'une déchèterie à Sassenage (délib. n°11, unanimité), Grenoble Alpes Métropole, rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains (délib. n°12, unanimité).

### ▶ ENFANCE / JEUNESSE

Convention avec l'association Dépann'familles pour la garde à domicile d'enfants en urgence de courte durée (délib. n°7, unanimité) ; Renouvellement pour trois ans de la convention avec le Centre hospitalier Alpes-Isère pour la mise à disposition de places en crèche (délib. n°8, unanimité) ; Contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de l'Isère pour la période 2019/2020, autorisation de signature (délib. n°10, unanimité).

### ▶ PRÉVENTION / SÉCURITÉ

Avenant n°1 à la convention de création d'une police municipale pluricommunale, autorisation de signature (délib. n°9, unanimité).